

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 16/12/2013

Date de la convocation:
09/12/2013

Date d'affichage:
10/12/2013

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 55

L' an 2013 et le 16 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille à Mme KIEFFER Adrienne, M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HOCH Georges, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MEYER-KUHN Charles, SCHERTZ Christophe, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice

Secrétaire de séance :
M. WEISBECKER Jean.

Réf : 156.2013
Vote : A la majorité
Pour : 51
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

156.2013 : Bornes numériques touristiques : plan de financement et demande de subvention.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le contrat de développement et d'aménagement du territoire Sauer-Pechelbronn, signé entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et le Conseil général du Bas-Rhin,

Considérant le programme d'installation par la communauté de communes de bornes informatiques permettant un accès grand public à une information touristique à jour et en continu, et une borne permettant en plus l'accès à l'information institutionnelle et à des services complémentaires, complétant le maillage réalisé par l'Office de tourisme et ses points d'accueil,

Vu l'avis du bureau du 02.12.2013,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- Sollicite le versement par le Conseil général du Bas-Rhin de la subvention correspondante au programme d'installation de bornes touristiques d'information numériques, prévu au volet 2 du contrat de territoire, rubrique développement touristique, pour un montant de 17 161 €, correspondant à 50% du coût total de l'opération (34 322 € dont fourniture et installation des bornes 31 661 €, frais de branchement 2094 €, et préparation des surfaces d'assise des bornes 567 €),
- Autorise le président à signer tout document découlant de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 19/12/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :